

MERCREDI, 19 août 1891.

Le comité se réunit à 10.30 heures du matin.

PRÉSENTS :

*Messieurs Girouard, président,*

Amyot,	Desjardins ( <i>L'Islet</i> ),	McDonald ( <i>Victoria</i> ),
Barron,	Dickey,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Beausoleil,	Edgar,	Mulock,
Choquette,	Flint,	Ouimet,
Coatsworth,	Fraser,	Tarte,
Costigan,	German,	Thompson ( <i>Sir John</i> ),
Curran,	Kirkpatrick,	Tupper,
Daly,	Lavergne,	Weldon,
Davies,	Masson,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—29.
Desaulniers,		

Les minutes de vendredi dernier sont lues, amendées, et approuvées telles qu'amendées.

Sur motion de M. Edgar, il est

*Résolu*: que les livres de lettres de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux Publics, déposés entre les mains du greffier, le 14 courant, soient examinés, et que toutes les lettres qu'ils contiendront ayant trait directement au sujet de l'enquête soient marquées comme exhibits et imprimées dans la preuve, après avoir été soumises, pour examen, au conseil.

Sir Hector Langevin est autorisé à lire un mémoire, sous serment, au sujet de certaines allégations contenues dans la déposition faite par M. Michael Starrs, vendredi dernier, 14 courant.

M. Stuart, C.R., classe une copie du rapport annuel des commissaires du havre de Montréal pour 1887, copie qui est marquée comme Exhibit "W 18." A sa demande, on ordonne d'imprimer certains extraits dans la preuve.

M. R. H. McGreevy est autorisé à faire quelques corrections dans le témoignage qu'il a donné devant le comité.

Sur motion de Sir John Thompson, il est

*Résolu*: que le comité rapporte à la Chambre la difficulté qu'il rencontre à faire signer les dépositions par les témoins, et qu'il demande la permission de se départir, pour l'occasion, de la procédure usuelle.

Sur motion de M. Mulock, il est

*Ordonné*: que des sommations de se présenter pour donner leur témoignage, demain, soient envoyées aux contracteurs Michael Starrs et J. L. P. O'Hanly, d'Ottawa, et qu'ils apportent avec eux tous les livres, papiers, livres de comptes, lettres, memoranda, journaux, chèques et documents en leur possession ou sous leur contrôle, ayant trait à leur soumission ou à leurs soumissions pour la construction du bassin de radoub d'Esquimalt, C.A. Aussi, qu'une assignation soit envoyée au gérant de la banque sur laquelle a été fait le chèque de \$9,000 dont M. Starrs a parlé dans son témoignage, pour le prier de se présenter et de produire le dit chèque.

La question de donner au conseil la faculté de parler au comité s'étant élevée, M. Stuart, C.R., déclare qu'il n'a pas l'intention de parler.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'à demain, à 11 heures du matin.

*Certifié,*

WALTER TODD,  
Greffier du comité.